

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 28 MARS 2024

N° 2024-04-02

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u>
En exercice : 142
Présents (mini 40) : 46
<u>Nombre de voix</u>
En exercice : 262
Présentes : 73
Exprimées par pouvoirs : 101
Total (mini 132) : 174
Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteurs de 6 voix chacun)

Didier-Claude BLANC, Patricia PICARD.

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme (porteuse de 7 voix)

Corinne MOULIN.

1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes (porteur de 7 voix)

Gérard TENOUX

5 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)

Gilles CREMILLIEUX, Gérald GRIFFIT suppléant, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX.

37 représentants des communes, commune associée et villes- portes (porteurs chacun d'1 voix)

Janine AMAR, Fabienne BARBANSON, Sébastien BERNARD, Françoise BELLANGER suppléante, Éric BOLLARD suppléant, Marc BOMPARD, Muriel BREDY, Hélène BRETTON, Philippe BOURSAUX suppléant, Philippe CAHN, Daniel CHARASSE suppléant, Pascal CIRER-METHEL, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Lucien DE MUNTER, Stéphane DECONINCK, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Christian GODART, Claudine GOURDON, Vincent JACQUEMART, Nicolas JANNOT, Catherine LANTEAUME, Céline LASCOMBES, Dominique MALLIÉ, Jean-Noël PASERO, Martine PECH-RABASSE, Nicole PELOUX, Jean-Luc PERNET, Claude PIGAGLIO, Olivier REYNAUD, Éric RICHARD, Michel ROLLAND, Daniel ROUIT suppléant, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS et Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Didier ROUSSELLE à Sébastien BERNARD, Monique BALDUCHI à Philippe CAHN, Annie FEUILLAS et Alain LABROT à Pascal CIRER-METHEL, Jacqueline BOUYAC et Chantal EYMEOD à Gilles CREMILLIEUX (CCSB), Jean-François PERILHOU et Caroline YAFFEE à Gilles CREMILLIEUX (Orpierre), Claude BAS à Stéphane DECONINCK, Jean-Paul MAZEL à Rosy FERRIGNO, Annick REYNAUD-FREY à Vincent JACQUEMART, Fabien LIMONTA et Sylvie PEROT à Corinne MOULIN, Viviane COURBET à Martine PECH-RABASSE, Renée MAOUI et Catherine RIMBERT à Nicole PELOUX, Julien CORNILLET et Marlène MOURIER à Patricia PICARD, Jeannie DENIEAULT à Olivier REYNAUD, Didier ROBERT à Éric RICHARD, Pierre COMBES et Yannis ROCHAS à Pascale ROCHAS, Jean-Christophe CAMP et Laurent COMBEL à Christelle RUYSSCHAERT, Alain JEUNE (Vesc) et Alain JEUNE (CCPDB) à Lionel TARDY, Françoise PINET et Agnès ROSSI à Gérard TENOUX.

Délégués excusés

Laurence GIRARD, Annkatrin JEPSEN, Sophie LACOSTE-PERICARD, Marc LAVARENNE, Alain LEVRERO, Danielle MARCELLIN-DELAYE, Roland PEYRON, Éric PHELIPPEAU.

Invités excusés

Pascale BOYER députée de la 1^{ère} circonscription des Hautes-Alpes, Audrey MATHIEU DDT responsable de l'antenne de Nyons, Marie POCHON députée de la 3^e circonscription de la Drôme.

Participaient également à la réunion :

Gérard BICHON, Patricia BILCOCQ suppléante, Philippe CANOVAS (DDFIP Nyons), Jacques SELLIER conseiller municipal de Chabestan, Henri GRAUGNARD suppléant, Jean SCHÜLER suppléant

Invité-es :

Frédéric GIRARD, chargé de mission Parcs naturel régionaux à la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Christel MORIN Chargée de mission relation avec les collectivités Conseil départemental de la Drôme
Sébastien NINON, chargé de mission Parcs naturel régionaux à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur Didier-Claude BLANC est nommé secrétaire de séance.

Objet : Augmentation des cotisations du bloc local

Rapport :

La Présidente expose,

Face au constat de l'atteinte de l'effet ciseau (les dépenses de fonctionnement général et rémunération des permanents dépassent le volume financier des cotisations statutaires) lors de l'approbation du budget primitif 2023, un processus de négociation visant l'augmentation progressive et collective des cotisations statutaires a été engagé en septembre 2023. Il s'est traduit par neuf réunions de travail menées avec les Régions, les Départements, les intercommunalités, en configuration de comité syndical (6 novembre 2023) et les communes (5 réunions de secteurs entre le 13 novembre 2023 et le 28 février 2024).

Ce processus s'inscrit dans le calendrier de révision des statuts approuvé en comité syndical du 24 novembre 2023. Il doit donc aboutir, conformément à la délibération n°2023-13-02, lors du comité syndical du 14 juin 2024. La conclusion de cette négociation avec l'ensemble des membres du Parc devrait permettre de sécuriser l'action du Parc jusqu'à l'échéance de sa charte, en 2030.

Je propose donc par la présente délibération de procéder à une première étape d'augmentation des cotisations du bloc local au maximum de ce qu'autorise l'article 21 des statuts en vigueur, soit :

- * 1 € / hab. / an pour les communes classées ;
- * 1,50 € / hab. / an pour la commune associée ;
- * 2 € / hab. / an pour l'intercommunalité ;
- * 0,60 € / hab. / an pour les villes-portes.

Les cotisations des Régions et Départements restent inchangées en 2024.

Cette première augmentation des cotisations représente 59 648,30 €. Cet abondement permet dans un premier temps de commencer à restaurer le fonds de roulement du Syndicat Mixte du Parc et ne permettra pas le déploiement de nouvelles actions.

Pour être approuvée, la présente délibération doit, conformément à l'article 21 des statuts, être votée à la majorité des deux tiers du comité syndical (la majorité qualifiée est décomptée comme dans le cas des autres délibérations sur la base des votes exprimés).

Délibération

- ◆ Vu l'article 21 de statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales ;
- ◆ Considérant la délibération 2023-13-02 du 24 novembre 2023, par laquelle le calendrier de la révision des statuts a été approuvé ;
- ◆ Considérant les enseignements des réunions de négociations survenues entre le 30 octobre 2023 et le 28 février 2024 ;

Après en avoir délibéré, par 171 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le Comité Syndical

- **Approuve** l'augmentation des cotisations du bloc local au maximum de ce que permet l'article 21 des statuts du syndicat mixte du Parc en vigueur ;
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

